



HAL
open science

Réorganisation institutionnelle et recomposition territoriale de la filière forêt-bois française : exemples du Grand-Est et de la Franche-Comté

Jonathan Lenglet

► To cite this version:

Jonathan Lenglet. Réorganisation institutionnelle et recomposition territoriale de la filière forêt-bois française : exemples du Grand-Est et de la Franche-Comté. *Annales de géographie*, 2018, 721 (3), pp.254-278. <10.3917/ag.721.0254>. <hal-01825588>

HAL Id: hal-01825588

<https://hal.science/hal-01825588v1>

Submitted on 20 Mar 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Réorganisation institutionnelle et recomposition territoriale de la filière forêt-bois française : exemples du Grand-Est et de la Franche-Comté

Institutional rearrangement and local reconfigurations in the French forestry sector: examples from the Grand-Est and Franche-Comté regions

Jonathan Lenglet

Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 7533 Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces ; Université de Lorraine, AgroParisTech, INRA, UMR Silva

Résumé

En France, la notion de filière forêt-bois s'est progressivement imposée pour désigner l'ensemble des acteurs et des activités d'exploitation forestière et de transformation du bois. Dans un contexte de mondialisation des marchés et de réorganisation politique, cette catégorie d'analyse monolithique semble remise en question à travers l'émergence de formes de développement et de gouvernance territorialisées. En interrogeant le concept de filière appliqué à la forêt et au bois, nous cherchons à mettre en évidence le caractère construit et multiscalair de cette dernière. À travers deux cas d'étude pris dans le nord-est de la France – la multiplication des initiatives de valorisation des bois locaux et la contractualisation des ventes de bois en forêt publique – nous montrerons que le territoire est devenu un enjeu stratégique mais aussi que la coexistence de différentes visions des rapports filière-territoire peut être génératrice de tensions dans un secteur déjà fragmenté.

Abstract

In France, the specific term filière has gradually become accepted as the customary notion encompassing both the actors of the forestry sector and their activities, from forest operations to timber processing and manufacturing of final products. In a context of market globalization and readjustment of public policies, this approach is now questioned by the emergence of new forms of territorial development and governance. The article proposes to reconsider the generic definition of the forestry value-chain, by including social and spatial dimensions into the analysis. Using two case-studies located in north-eastern France – (1) the growing interest for locally based value-creation through product certification and (2) the shift from auction mechanism to supply contracts in timber sales from public forests – we show that territorial features have now become of strategic concern for private and public stakeholders. Besides, we highlight that seemingly contradictory types of logic (territorial versus sectoral) may also raise tensions in an already fragmented sector.

Mots-clés

filière forêt-bois, territoires, institutions, gouvernance, proximité, ressources territoriales, multi-échelle, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté

Keywords

forest-wood sector, territory, institutions, governance, proximity, local resources, multi-scale, Grand-Est region, Bourgogne-Franche-Comté region

Lorsque l'on donne une description succincte du secteur forestier français, deux statistiques sont généralement avancées. D'une part la forêt couvre un tiers de la surface métropolitaine et s'accroît en moyenne de 0,6 % par an depuis 1980 (IGN, 2016). Cet accroissement couplé à une forte capitalisation des peuplements se traduit par une augmentation annuelle du stock de bois sur pied estimée à 25 millions de mètres cubes (IGN, 2011). D'autre part le secteur accuse un déficit chronique d'environ 6 milliards d'euros (Alexandre, 2017). Censée illustrer un fort potentiel en termes de ressource ainsi qu'une construction incomplète ou inachevée de la *filière forêt-bois*, cette description lapidaire pourrait conduire à chercher les causes de ce qui semble être un paradoxe. De nombreux rapports se sont d'ailleurs attachés à en analyser les causes afin de proposer des solutions (Demolis *et al.*, 2015). Toutefois, une filière bois performante doit présenter des atouts intrinsèques qui ne dépendent que marginalement de la disponibilité de la ressource au niveau national (Levet *et al.*, 2014). Le secteur est aujourd'hui confronté à de nombreux bouleversements d'ordre social, économique et politique appelant des adaptations, des modifications de ses modes de régulation.

La première caractéristique de ces changements est qu'ils interviennent à toutes les échelles, voire qu'ils contribuent à en modifier les articulations. Ils sont le fait de facteurs exogènes et de modifications en interne des pratiques instituées. C'est par exemple le cas avec l'engouement nouveau pour la « bioéconomie » et les produits « biosourcés », faisant de la filière forêt-bois, promue filière industrielle stratégique en 2015, un secteur clé de la transition énergétique. Qu'il s'agisse du développement des produits d'ingénierie pour la construction, du bois énergie (Banos et Dehez, 2015 ; Avocat *et al.*, 2012) ou de la bioraffinerie lignocellulosique et de la chimie doublement verte (Sergent et Cazals, 2015 ; Nieddu *et al.*, 2010), ces usages, parfois complémentaires, parfois concurrents, amènent à réinterroger l'approvisionnement et la stratégie des entreprises mais aussi les liens entre ressource, industrie et territoires. À ceci il convient d'ajouter les déterminants d'une politique forestière nationale qui tente d'opérer un recentrage de l'action, intégrant difficilement les dynamiques territoriales (Sergent, 2017) et ce dans un contexte de forte concurrence internationale. L'ensemble de ces « facteurs de transformation structurelle » (Chanteau *et al.*, 2002) perturbe la régularité du système productif et l'articulation secteur-territoire. Les changements d'échelle rapides déstabilisent les équilibres socio-économiques établis jusqu'alors dans la filière.

En outre, l'arrivée de nouveaux acteurs, acheteurs de bois ou industriels, pouvant venir de l'étranger, voire de secteurs économiques différents, réinterroge les logiques et pratiques historiquement instituées (Marty, 2015). Cet article cherche à proposer des pistes d'analyse pour réinterroger le changement et ses conséquences sur les équilibres institutionnels dans la filière forêt-bois. Nous posons l'hypothèse que ces adaptations sont particulièrement marquées à l'échelle des territoires et des réseaux relationnels. Par cette entrée, l'objectif est de comprendre comment émergent les formes territoriales d'adaptation et quelle est leur pertinence du point de vue des acteurs. Comment et pourquoi les acteurs

s'organisent-ils collectivement face aux évolutions avérées ou attendues ? Quelle est la capacité des institutions en place à répondre aux crises et en quoi les territoires peuvent-ils constituer des leviers d'action stratégiques ?

Les réformes territoriales successives et le désengagement progressif de l'État, couplés par ailleurs aux politiques de développement européennes, conduisent à une situation inédite qui replace le territoire comme échelle pertinente pour l'analyse différenciée du développement. Ce « Big-Bang territorial » (Torre, 2015) donne aussi la possibilité aux acteurs de miser sur la construction stratégique de nouvelles ressources et de nouveaux modes de coordination territorialisés. Comme le souligne A. Torre, « la plus ancienne manifestation des mutations qui affectent les espaces ruraux concerne le processus de création et/ou d'apparition de nouveaux territoires » (Torre et Filippi, 2005), lesquels ont pour objectif le déploiement de projets menés par les acteurs locaux ou aux attentes relayées par le marché. D'une manière générale, nous assistons à une demande d'autonomisation vis-à-vis du pouvoir central qui se traduit par une plus forte prise en charge par les acteurs locaux, publics ou privés, des questions de développement (Leloup *et al.*, 2005). Les méthodes mises au point dans le cadre de l'économie territoriale ouvrent de nombreuses perspectives pour l'analyse d'une filière « traditionnelle » confrontée à la mondialisation (Colletis-Wahl *et al.*, 2008). Cette approche met au cœur de la réflexion le fait que le territoire puisse agir et être mobilisé comme un *moteur de spécification*. Les acteurs, en essayant de s'adapter au nouveau contexte mondialisé, peuvent avoir recours au territoire comme actif économique permettant d'opérer une différenciation qualitative de leur production. L'émergence de ces ressources tient donc aux capacités d'auto-organisation des acteurs locaux et aux stratégies de création de richesses qu'ils mettent en place collectivement (Pecqueur, 2007). Pour cela, l'économie territoriale s'intéresse aux processus de mobilisation des actifs territoriaux et met au centre de la réflexion le rôle joué par la coopération et la structuration des différents réseaux, formels et informels.

Nous proposons dans un premier temps de discuter des outils proposés par la géographie et l'économie territoriale pour réinterroger l'organisation des rapports sociaux et spatiaux dans la filière forêt-bois. Une seconde partie cherche à démontrer leur pertinence dans une approche constructiviste de la filière forêt-bois. Enfin, nous proposons une analyse à l'aide de ces outils à travers deux cas d'étude : les initiatives bois locaux et des modes de vente de bois en forêt publique.

1 Repenser la compréhension d'une filière par le territoire

Le développement des démarches par projet mobilisant les territoires interroge l'approche classique de la filière comme catégorie opérant au seul niveau national. À partir des outils proposés dans le champ de l'économie des territoires, nous proposons de revenir sur la diversité des formes que peuvent prendre les stratégies

de développement d'un système de production en lien avec son territoire en tant qu'objet construit. Nous interrogeons pour cela les formes de coordination des acteurs et la compatibilité entre logiques sectorielles et territoriales.

1.1 Appréhender les dynamiques économiques par le territoire

Une approche des questions économiques par le territoire suppose l'existence d'un niveau d'agrégation *méso*, qui ne dépend plus uniquement du comportement d'un individu (entrepreneur, propriétaire, gestionnaire) ni d'une dynamique globale (la filière bois française), mais d'allers-retours entre ces échelles et des regroupements situés, fruits d'une volonté d'action collective (Lajarge et Roux, 2007 ; Pecqueur, 2009 ; 2007). Cette « reterritorialisation » de l'économie apparaît comme l'une des clés de lecture de la réorganisation industrielle en cours : le territoire est désormais envisagé comme un « gisement potentiel de compétitivité » (Pecqueur, 2014). La théorie ricardienne des avantages comparatifs n'est plus la seule grille de lecture et laisse place à la valorisation d'avantages *différenciatifs* où les entreprises, collectivement, cherchent à échapper à une concurrence devenue intenable. Ce glissement stratégique peut se traduire par la construction de ressources territoriales via la valorisation d'actifs spécifiques (facteurs culturels, historiques, savoir-faire). La requalification d'une ressource générique en ressource territoriale s'inscrit dans un développement à plusieurs phases (révélation, élargissement, développement, renouvellement), engendré par une synergie entre processus cognitifs, relationnels et organisationnels (Janin *et al.* 2015). Le récent engouement pour la recherche de l'origine des produits et de leur traçabilité témoigne de cette bifurcation dans les processus de valorisation des ressources, y compris forestières. Élargir la conception classique des ressources permet de tenir compte des initiatives de valorisation locale et de la réappropriation de ces ressources par les acteurs territoriaux. En cela, le territoire peut être mobilisé pour introduire une forme d'amendement aux lois du marché, entendues dans un modèle de concurrence pure et parfaite, et apporter de nouvelles logiques coopératives, d'arrangement et de régulations propres (Daviet, 2005) dont la compatibilité avec le modèle dominant peut être questionnée.

1.2 Le territoire comme construction sociale et politique de l'espace

Dans notre démarche, le territoire est avant tout une construction intentionnelle, sociale et politique de l'espace. C'est un processus dynamique ; le territoire étant considéré, non pas comme un espace figé, support de l'action et extérieur aux acteurs, mais comme le produit historique, culturel et social influençant les actions autant qu'il est progressivement modifié par celles-ci. C'est une traduction des logiques et représentations des différents acteurs qui le mobilisent (entreprises, administrations, chercheurs, consommateurs, associations) à des fins pouvant être partagées ou génératrices de conflits. Il constitue un périmètre que des acteurs politiques identifient et pour lequel – ou à l'aide duquel – ils se mobilisent et constituent une proposition politique. En ce sens, le territoire se caractérise par rapport à ce qui se trouve hors de ce périmètre ; par rapport à un « dedans » et

à un « dehors », sur la base de spécificités activées, générant nécessairement de l'exclusion (Leloup *et al.*, 2005 ; Di Méo et Buléon, 2005). En cela, l'invocation du territoire agit comme un puissant modificateur des rapports sociaux, politiques et économiques. Les entreprises ne sont pas considérées comme extérieures à un territoire dont elles tireraient une partie de leurs ressources mais bien comme des acteurs contribuant à sa construction dans le temps (et ce qu'elles intègrent ou non le territoire dans leur stratégie).

1.3 Identifier les formes d'organisations territoriales et leur mode de fonctionnement

Nous posons l'hypothèse que les stratégies développées par les acteurs dans le cadre d'un recours au territoire sont d'importants modificateurs des dynamiques économiques et sociales dont il est primordial de comprendre les raisons de l'émergence. Nous nous appuyons pour cela sur le concept d'institution tel que défini par D. North (North, 2005 ; Prevost, 2010) comme l'ensemble de règles et contraintes formelles et informelles qui encadrent et régulent les comportements des acteurs économiques. Implicites, les institutions informelles constituent un ensemble de normes et de conventions sociales mises en place par la pratique et l'habitude. Elles s'imposent généralement par crainte de l'exclusion. À l'inverse, les institutions formelles sont généralement établies par la puissance publique et possèdent une dimension coercitive (Didry et Vincensini, 2010). Cette approche met au cœur des processus d'organisation les relations interpersonnelles. O. Crevoisier (2010) propose d'ailleurs le terme d'*acteur institué* pour mettre en évidence l'indissociabilité des acteurs vis-à-vis du contexte dans lequel ils évoluent. L'ensemble des institutions mises en place tend à se renforcer, à se cristalliser et à former, *in fine*, une matrice institutionnelle spécifique d'un territoire à un moment donné (Ditter et Brouard, 2012). La dynamique économique du secteur ou du territoire – ses régularités ou ses crises – va dépendre d'un « compromis social institutionnalisé » entre les acteurs qui va opérer un rôle régulateur (Chanteau *et al.*, 2016). L'approche institutionnelle présente l'avantage d'un raisonnement en termes de dynamiques multi-échelles, plus à même de rendre compte la dialectique local-global qui caractérise les dynamiques économiques au sein des territoires. Le portage de projets à dimension territoriale nécessite une implication forte de la part d'acteurs engagés qui assurent le rôle de pivot avec les niveaux supérieurs et de relais entre les différents acteurs impliqués (Lacquement et Chevalier, 2016). Enfin, cette approche positionne l'acteur en tant que sujet social au cœur de la démarche et donne ainsi une place déterminante aux réseaux d'interconnaissances. Ces réseaux peuvent prendre des formes variées et confèrent des avantages stratégiques à leurs membres (apprentissage collectif, partage de l'information). Ils peuvent se mettre en place librement ou être un produit de l'action publique lorsque cette dernière cherche à instaurer des structures résiliables formalisées à des fins de développement ou de médiation (Torre 2016).

C'est sur cette question clé des modes de coordination entre acteurs que se base la démarche analytique développée par l'École des proximités (Bouba-Olga

et al., 2008 ; Torre et Rallet, 2005). Deux formes de proximités sont distinguées afin d'appréhender le fonctionnement des réseaux et la mobilisation des ressources collectives. La première, la proximité géographique, rend compte des distances physiques et relatives (temporelle et représentée) séparant ou rapprochant les acteurs situés. La seconde, d'ordre relationnel, interroge les modalités de mise en place de l'action collective. Elle comporte une dimension institutionnelle, c'est-à-dire un « espace commun de représentations, de règles d'action et de modèle de pensée » dans lequel se retrouvent les acteurs (Moquay *et al.*, 2005). Cette proximité institutionnelle va ainsi permettre la mise en place d'organisations au sein desquelles les différents acteurs peuvent concilier objectif collectif et stratégie individuelle (Beurain, 2008). L'activation conjointe des proximités géographiques et relationnelles permet l'émergence de modes de coordination *ad hoc* et multi-acteurs pouvant entraîner la mise en place d'une gouvernance territoriale et l'activation de ressources spécifiques.

Assez tôt, les travaux en économie institutionnaliste ont conduit à la définition du concept de gouvernance, désignant alors les modes de coordination des acteurs en marge des impératifs du marché (Leloup *et al.*, 2005). La notion a depuis été largement enrichie, notamment grâce aux apports de la géographie économique et industrielle, avec la prise en compte de facteurs spatiaux dans l'analyse (districts industriels, milieux innovateurs, clusters) (Corpataux et Crevoisier, 2007). Dans notre perspective, la gouvernance se définit comme un « processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement » (Le Galès, 2004). L'une des idées-forces du concept est que les décisions politiques et leur mise en œuvre ne sont plus uniquement le fait des détenteurs du pouvoir légal, mais aussi d'acteurs et d'organisations localisés (Di Méo et Buléon, 2005). La gouvernance est ainsi donnée par la structure des réseaux d'acteurs et des institutions qui permettent au territoire construit de se démarquer à la fois des autres territoires mais aussi des niveaux nationaux et européens, dans lesquels il reste néanmoins inscrit. C'est pourquoi, à l'échelle locale, la gouvernance peut apparaître comme une forme de régulation territoriale et un lien d'interdépendance dynamique entre les acteurs et les institutions. Elle caractérise, à un moment donné, « une structure composée par différents acteurs et institutions permettant d'apprécier les règles et routines qui donnent sa spécificité à un lieu vis-à-vis d'autres lieux et vis-à-vis du système productif national qui l'englobe » (Gilly et Pecqueur, 1995). Il s'agit donc de pouvoir apprécier « les stratégies des acteurs, les capacités locales d'adaptation du territoire aux logiques exogènes de branche et les processus d'apprentissage » (*Ibid*). C'est un processus dynamique qui vise à formaliser et à apporter une réponse au problème de la pérennité du développement sur le territoire. Le type de coordination choisi par les acteurs pour répondre à un problème donné influe directement sur le mode de valorisation des produits. Il peut être de trois types : sectoriel, intersectoriel ou territorial (Roux *et al.*, 2006). Une gouvernance sectorielle, typiquement une organisation en filière, engendrera une valorisation générique du produit. C'est généralement le cas dans les secteurs industriels fortement structurés au niveau

national. La seconde ne se focalise pas sur un produit en particulier mais un ensemble de biens, pour former une offre de site en lien avec d'autres secteurs. En revanche, une gouvernance territoriale visera une valorisation spécifique des externalités territoriales, se dégageant du schéma traditionnel. Les coordinations mises en place permettent d'activer les ressources territoriales et de générer des rentes à condition que les stratégies soient compatibles et qu'un compromis existe entre les acteurs. Le type de gouvernance mis en place correspond donc aux méthodes et outils dont les acteurs souhaitent se doter pour agir collectivement à l'échelle, définie par leur organisation, qui leur semble pertinente. L'approche par l'identification des types de gouvernance et des raisons de leur mise en place apparaît comme cruciale pour comprendre les dynamiques territorialisées qui, parfois, entrent en concurrence (Chanteau *et al.*, 2002).

2 La filière forêt-bois : vers une remise en cause de l'approche fonctionnaliste ?

Dans les années 1970, le concept de filière se développe dans la mise en œuvre des politiques publiques, influencées par les travaux contemporains en économie industrielle incitant à raisonner les secteurs en termes de structures industrielles opérant dans le cadre de référence des marchés. Prenant appui sur un certain nombre de points de repère de la récente structuration du secteur agricole, la filière bois s'impose comme modalité d'action dans le secteur forestier. Cependant, des intérêts professionnels divergents instaurent rapidement des distinctions qui trouvent un écho dans la multiplication de structures professionnelles, syndicales ou de recherche et formation dédiées. Sur le plan politique, il faut ajouter la division historique de la compétence forestière au sein de différents ministères et la grande diversité de statuts du foncier forestier. Susceptibles de créer de la confusion, ces représentations de la « filière forêt-bois » prennent généralement peu en compte les acteurs et délaissent ainsi les facteurs sociaux, culturels, identitaires – et en ce sens, territoriaux – qui la constituent.

2.1 La filière bois : du concept économique à la catégorie statistique

La notion de filière n'est pas récente mais son intégration dans le vocabulaire des politiques publiques s'est faite assez tardivement. P. Guillon (1974) et J. Vandewattyne (1984) font référence à la *filiale bois* en la définissant comme une notion commode pour désigner « la complexité [d'un] ensemble hétérogène d'entreprises », plus ou moins reliées entre elles par l'utilisation d'une même matière première : le bois. Ce constat met en évidence le caractère descendant de la filière forêt-bois, partant d'une matière première commune et partagée pour aboutir à l'élaboration de produits finis, de nature et d'usage différents (construction, ameublement, énergie, chimie). Cette vision correspond à celle développée par l'École française d'économie industrielle qui permet d'identifier certains secteurs possédant une logique propre leur permettant d'évoluer dans un

environnement de concurrence imparfaite (Sekkat, 1987). La filière représentée par une succession de transformations du matériau d'amont en aval correspond à l'usage dominant du terme. Il est repris en 1982 dans un rapport parlementaire sur la forêt et l'industrie du bois puis dans nombre de rapports ministériels jusqu'à aujourd'hui. Installée comme catégorie de référence, la filière forêt-bois devient un cadre régulièrement mobilisé dans l'analyse économique et la conception des politiques publiques. Sa définition offre le double avantage d'être identifiable tout en restant suffisamment imprécise pour permettre une certaine souplesse dans sa mise en œuvre (Bidet-Mayer et Toubal, 2014) et pour favoriser l'intégration d'approches émergentes comme la bioéconomie. Cependant, la pertinence de cette catégorie ne fait pas consensus et la réalité économique qu'elle recouvre est régulièrement remise en question (Margerie, 1976 ; Attali *et al.*, 2013). J.-Y. Caillet (2013) dénonce notamment un concept flou et avance que le terme de filière constitue « un obstacle à la compréhension des enjeux et donc à la mise en place de politiques pertinentes ».

Cette conception de la filière, centrée sur la transformation de la matière et la rationalité économique des acteurs rend impossible la compréhension de sa complexité et des dynamiques parfois paradoxales observées (Gouvrès, 2004). Ainsi, de même qu'exprimé par O. Crevoisier dans ses travaux sur la filière bois dans l'arc jurassien (Crevoisier et Muller, 1998), nous pensons que le faible degré d'appropriation locale des plans nationaux est en partie imputable à cette approche a-territoriale. La filière forêt-bois est fréquemment décrite comme très fragmentée et peu structurée (Barthod et Delduc, 1999 ; Eggrickx, 2016), reflet de la grande diversité d'acteurs qui la compose. Or cette fragmentation nationale ne reflète pas nécessairement un manque de coordination au niveau local ni la multiplication effective de territoires de projets, construits par les acteurs et opérant à différentes échelles.

2.2 Définir une démarche constructiviste pour l'analyse les articulations filière-territoire

La référence à la *filiale* forêt-bois est généralement utilisée pour désigner le secteur au niveau national. De plus, cette vision implique une logique descendante, de l'amont forestier (gestion forestière, exploitation) vers l'aval (transformation et produits finis). À l'instar de ce qui est observé dans les filières agricoles, ce type d'organisation privilégie implicitement une compétitivité collective et n'a pas pour objectif la mobilisation des spécificités territoriales (Le Caro, 2016). Or ces caractéristiques particulières permettent, à l'échelle méso-économique, l'identification et la prise en compte d'un certain nombre d'avantages différenciatifs. De plus, le double phénomène de mondialisation et de territorialisation observé sur le plan économique et environnemental réinterroge l'approche classique, à l'échelle nationale, sur laquelle reposait la politique forestière en France (Sergent, 2013).

Notre hypothèse est que les dynamiques territoriales se construisent selon des trajectoires spécifiques, à la fois propres et incluses dans une dynamique

globale et qu'il existe non pas une filière unique et structurée mais une multitude de groupes socio-professionnels aux intérêts et aux représentations parfois semblables, parfois divergentes. Nous privilégions une approche de la filière comme catégorie sociale et politique construite sur le long terme, fruit de l'agrégation de logiques individuelles et collectives. L'objectif est de caractériser les dynamiques relationnelles et institutionnelles à l'origine des formes de structuration de la filière. Les allers-retours entre filière forêt-bois et territoires dans leur construction respective sont donc au cœur de notre propos. Comme le souligne Chanteau *et al.* (2002), « les évolutions sectorielles et les évolutions territoriales interagissent structurellement, c'est-à-dire que les dynamiques sectorielles s'inscrivent dans l'espace de telle sorte qu'elles influent, positivement ou non, sur les dynamiques territoriales ; de même, la dynamique des territoires produit des ressources plus ou moins spécifiques qui déterminent tout autant les évolutions sectorielles ». Appréhender les relations entre filière et territoire sous l'angle de cette coévolution permet de mieux comprendre les mécanismes de construction de l'un et de l'autre tout en interrogeant à la fois la nature de ces relations et les facteurs de succès ou d'échec de ces synergies. Or lorsque ce lien n'est pas formellement établi, le contexte s'avère particulièrement propice à un déphasage entre une approche par la compétitivité globale, telle que pensée à travers le concept de filière de production, et les démarches par projet portées par les acteurs au niveau territorial.

3 **Bouleversement des équilibres et recomposition territoriale : exemple de la filière forêt-bois dans le nord-est de la France**

Au travers de deux cas d'étude, nous cherchons à montrer comment les acteurs de la filière forêt-bois sont susceptibles d'avoir recours au territoire en tant qu'alternative stratégique construite. Nous en étudions les causes et les conséquences en termes d'organisation spatiale et institutionnelle. L'analyse porte sur le nord-est de la France, correspondant aux deux régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, en intégrant notamment les deux massifs des Vosges et du Jura. Ensemble, ces régions comptent 22,6 % du couvert forestier métropolitain mais représentent 31,8 % de la récolte nationale en volume¹. Contrasté, le nord-est offre une large diversité d'essences forestières (principalement Hêtre et Chêne sessile et pédonculé pour les feuillus, majoritaires, et Sapin-Epicéa pour les résineux) et se caractérise par une nette prédominance de la forêt publique (domaniale et communale). L'ensemble des activités de transformation du bois y étant présentes, cette région constitue un terrain propice à l'étude des évolutions du secteur forestier et de sa structuration infranationale. Dans une première partie nous nous intéressons aux objectifs mais aussi aux limites de l'approche

1 Références respectivement issues de l'inventaire forestier national de l'IGN sur les campagnes 2011 à 2015 et de l'enquête annuelle de branche (EAB) d'Agreste (2017).

territoriale en matière de valorisation des produits bois. L'analyse porte sur la multiplication des marques et labels garantissant la provenance des bois. Dans un second temps nous montrons que ces recompositions impactent aussi la structure socio-économique et les rapports de force internes au secteur en prenant exemple sur le cas des modes de vente des bois en forêt publique. La présentation de ces deux cas s'appuie sur une revue de littérature, l'étude de documents techniques et une série de 13 entretiens réalisés entre 2016 et 2017 auprès d'acteurs clés de la filière forêt-bois en région Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté.

3.1 Le « bois de pays », une réponse territorialisée face à la mondialisation des marchés du bois ?

Le fleurissement actuel des initiatives de labellisation et de certification justifiant d'une qualité, d'une provenance ou de savoir-faire particuliers s'inscrit dans l'engouement que suscite la « redécouverte des terroirs » (Torre et Filippi, 2005). La constitution d'un panier de biens – c'est-à-dire de l'offre d'un ensemble de produits spécifiques rattachés à un territoire – est le fruit de la convergence de gouvernances territoriales et sectorielles visant la requalification de produits génériques, peu différenciés. Cette démarche s'observe généralement dans le cas de productions artisanales à forte valeur ajoutée ou agroalimentaires.

Cependant, ces initiatives sont beaucoup moins répandues sur des produits industriels et, à plus forte raison, sur les matériaux de construction ou les sources d'énergie comme peut l'être le bois. En effet, comme le soulignent Roux *et al.* (2006), « les produits conviviaux, pratiques à transporter se prêtent mieux à une intégration dans le panier de biens que les autres ». À cela il faut ajouter la faible portée symbolique et culturelle de ces productions, contrairement à celle véhiculée par les produits alimentaires, véritables « repères identificateurs » des individus (Muchnik *et al.*, 2007). Pourtant, le secteur forêt-bois ne semble pas échapper à cette tendance. On observe, depuis le début des années 2010, une multiplication de ces labels, notamment en France, Belgique, Autriche, Suisse et Allemagne (tableau 1).

La disparité des formes que peuvent prendre ces initiatives de valorisation (action de communication, certification, AOC, labellisation) est aussi révélatrice de la diversité des porteurs de projet et du caractère particulier des chemins de spécification tracés par les groupes d'acteurs. Elle met en évidence que les processus d'activation des ressources territoriales sont une des manifestations explicites de l'articulation entre les acteurs, les entreprises, et leur territoire.

3.1.1 Démarche de retrait des marchés ouverts

Valoriser un produit par une démarche territoriale répond avant tout à une exigence de visibilité, d'identification en interne mais aussi vers l'extérieur. La construction d'un caractère spécifique a pour objectif la démarcation de la production territoriale sur le marché. Deux types de démarches ont été identifiés, l'une étant motrice dans la construction territoriale et tournée vers l'extérieur, l'autre reposant plutôt sur cette dernière et tournée vers l'intérieur.

Tab. 1 Recensement des principales initiatives de valorisation des bois locaux. Certification et AOC impliquent le respect d'un cahier des charges. Les labels correspondent à des démarches locales volontaires. « Action » fait référence à des initiatives de communication non contraignantes.

Survey of the major potential enhancing initiatives for local timber. Certification and AOC imply compliance with defined specifications. The quality labels correspond to local voluntary schemes. "Action" refers to non-binding communication initiatives

Initiative	Pays	Type	Porteur
Holz von Hier	Allemagne	Action	
Vorarlberg Holz	Autriche	Certification	Région
Bergholz	Autriche	Labellisation	Entreprises
Bois local	Belgique	Labellisation	Région
Bois de Chartreuse	France	AOC	PNR
Bois du Jura	France, Suisse	AOC	Association
Sapin du Jura	France	Action	Interprofession
Terres de Hêtre	France	Action	Collectivité
Bois français	France	Action	Interprofession
Sélection Vosges	France	Certification	Asso./Interpro.
Jura Supérieur	France	Certification	Asso./Interpro.
Bois Qualité Savoie	France	Certification	Entreprises
Bois des Alpes	France	Marque collective	Entreprises
Bois d'ici	France	Labellisation	Interprofession
Certificat d'origine bois suisse	Suisse	Certification	État fédéral

La première vise à construire collectivement une production spécifique, c'est-à-dire à activer une ressource territoriale partagée. Ces formes de valorisation des produits bois ont déjà été mises en avant, en ayant soit pour objectif de mettre en avant la provenance du produit, soit ses propriétés intrinsèques (Crevoisier et Muller, 1998). C'est principalement le cas des labels et de certaines certifications comme les marques de sciages *Sélection Vosges* et *Jura Supérieur* créées à la fin des années 1980. Dans ces deux cas, l'objectif est d'apporter au consommateur la garantie que le produit soit en conformité avec un cahier des charges, principalement à visée technique et commerciale. On notera toutefois que si, techniquement, il n'est pas tenu compte de la provenance des bois, l'image du massif est mobilisée à travers le nom et la communication autour de la marque. D'autres initiatives comme *Bois d'Ici* en Wallonie ou *Bergholz* dans le Vorarlberg autrichien certifient une provenance, garante de la mobilisation de savoir-faire locaux et d'impacts environnementaux maîtrisés. La spécification de la production, à travers un argumentaire technique, culturel ou environnemental, permet de réinsuffler localement une dynamique supposée perdue tout en générant une plus-value économique et territoriale dans une démarche d'ouverture.

L'autre grande stratégie identifiée s'est paradoxalement bâtie en réaction à la réglementation sur la libre concurrence dans la réponse aux appels d'offres des marchés publics. La réglementation européenne, transposée dans l'article 6 du Code des marchés publics stipule en effet que « les spécifications techniques

ne peuvent pas faire mention d'un mode ou procédé de fabrication particulier ou d'une provenance ou origine déterminée ». Cette contrainte est longtemps apparue comme un problème aux décideurs et aux entreprises souhaitant favoriser l'économie et les ressources locales. La volonté est donc de s'extraire ponctuellement des circuits classiques et des règles de concurrence pour s'inscrire dans une logique territoriale. Ainsi, comme le souligne un responsable d'interprofession du nord-est, c'est *par* et *pour* le territoire qu'émergent certaines solutions :

« On avait un gros problème pendant des années dans les appels d'offres dans les marchés publics : on ne pouvait pas spécifier de provenance à cause de l'Europe. Alors ils mettaient « Bois du Nord », c'était un terme générique qui passait... Mais maintenant avec les certifications comme les AOC on a le droit de mettre « Bois AOC » dans un appel d'offres. Ça ouvre la possibilité d'utiliser plus de bois français dans la construction, c'est un peu la démarche. » (Responsable d'interprofession)

Deux appellations d'origine contrôlée (AOC) bois sont en cours de création en France et suivies par l'INAO². L'AOC franco-suisse *Bois du Jura*, soutenue par l'interprofession Fi-Bois Bourgogne-Franche-Comté et l'AOC *Bois de Chartreuse*, avec le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse. Sans aller jusqu'à l'obtention d'une AOC, d'autres initiatives comme la marque collective de certification *Bois des Alpes* créée en 2008 permet la spécification indirecte d'une provenance dans les appels d'offres. Cette démarche nécessite une bonne articulation entre les entreprises et les porteurs de projet au niveau politique, notamment parmi les élus locaux. À ce titre, la Fédération nationale des communes forestières (FnCoFor), relayée par ses unions régionales, assure un relais engagé au travers de nombreuses initiatives et communications en faveur des bois locaux, visant à en faire un véritable levier de développement territorial. Néanmoins, étant donné le surcoût généré, une volonté politique forte est requise, souvent présentée comme une nécessité pour le secteur public d'assurer un rôle pionnier :

« Les bonnes expériences que nous avons eues dans la région, c'est parce que les élus ont tenu bon ! Il faut vraiment avoir un portage politique pour arriver jusqu'à la fin du projet, vraiment. Parce qu'il faut être clair : ce n'est pas rentable quand on regarde, [car] on engage une vraie démarche partenariale de réflexion, de travail en commun qui nécessite un temps important. [...] Les scieurs ont du mal à accrocher à cette politique. » (Responsable d'union régionale d'association des communes forestières).

La coordination des acteurs au sein d'un projet fédérateur est un élément important pour la réussite de projets territoriaux. Or cette condition n'est pas

2 Institut national de l'origine et de la qualité. Établissement public à caractère administratif relié au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation chargé, notamment, d'attribuer les autorisations d'AOC.

toujours respectée lors du lancement d'initiatives pouvant déboucher sur des controverses (notamment sur l'utilisation des fonds publics) et des conflits.

3.1.2 Le recours au territoire comme légitimation de la démarche de spécification

Les modes de spécification peuvent prendre des formes variées, adaptées localement aux porteurs de projets et aux objectifs poursuivis. Cependant, tous, à travers les initiatives bois local font appel à un territoire dynamique sur lequel ils prennent appui et qu'ils contribuent à construire. Cette valorisation nécessite généralement une organisation spécifique des acteurs permettant à terme de générer une rente supérieure à celle des produits génériques ou extérieurs au territoire (Mollard et Pecqueur, 2007 ; Roux *et al.*, 2006). La rhétorique développée autour des bois locaux vise à mobiliser les spécificités de la ressource ou les savoir-faire locaux sur une base argumentaire technique, esthétique ou historique, voire identitaire. Le point de départ est donc l'identification de spécificités par un groupe d'acteurs et leur valorisation comme telle par le truchement du territoire. La forêt et le bois sont des marqueurs forts, de par leur poids dans le paysage et le cadre de vie, de ces « territoires du quotidien », contribuant ainsi à la fabrique des identités individuelles, collectives et territoriales (Di Méo, 2017 ; 1996). C'est notamment le cas avec la filière forêt-bois du massif jurassien, territoire au paysage caractéristique dont les composantes sont appropriées en internes (Droz *et al.*, 2009) mais aussi valorisées à destination de l'extérieur :

« Parce qu'elle pousse en altitude, qu'elle ressemble à certains bois du nord, qu'il y a plus d'épicéas que de sapins, parce que la forêt est belle, parce qu'il y a les prés-bois... C'est quand même des choses très caractéristiques de la Franche-Comté qui n'existent pas ailleurs. Il y a ce sentiment de matière première un peu exceptionnelle. Donc les gens ont envie de le dire et de le montrer. De dire : "Regardez, c'est nous c'est beau, ça pousse bien, c'est de bonne qualité donc venez acheter chez nous parce que c'est mieux qu'ailleurs." » (Responsable forestier, ONF).

Ce sont bien des ressources à la fois idéelles et matérielles qui sont activées par les acteurs afin de construire collectivement les spécificités du territoire, mobilisables à travers une « image de marque » identifiable. Cette image n'est toutefois pas figée. Elle est dynamique, en adaptation permanente et se recompose au gré des stratégies, parfois contradictoires, élaborées par les acteurs. L'identité territoriale affichée (et donc stratégique) constituant la face visible de la construction territoriale est généralement le fait de *leaders* disposant de plus de ressources et d'opportunités à un moment donné. Ce *leadership* mouvant engendre parfois des incompréhensions entre acteurs éloignés sur le plan institutionnel :

« L'image de marque qu'avaient les bois des Vosges et du Jura venait du professionnalisme et de la mise en œuvre de gens qui manipulaient les bois, qui les connaissaient... Aujourd'hui on est plus dans une mouvance du local, de... C'est autre chose, on est tombés dans le bois local du bled de chez machin, ça n'a pas de sens. » (Chargé de mission en interprofession).

Ainsi, deux visions principales semblent être portées par les acteurs locaux. L'une correspondant à une approche rationnelle de la filière comme ensemble d'entreprises, portée par des *leaders* techniques, néanmoins territorialisés (connaissances et savoir-faire locaux). L'autre, centrée sur le développement territorial, véhiculée par les collectivités, associations et certains organismes publics. À terme, ce mode de fonctionnement et l'appropriation des marqueurs territoriaux qu'il engendre, notamment en termes d'image véhiculée, mettent en évidence les enjeux liés à l'appropriation de la ressource, matérielle et idéelle, par un petit groupe d'acteurs, à l'exclusion des autres (Perrier-Cornet, 2009). Les contradictions potentielles portées par ces différentes visions peuvent être source de tension et nous amènent à interroger les limites de ces démarches.

3.1.3 Limites et conflits autour de la démarche territoriale

La diversité des formes de valorisation et de coordination que peuvent prendre les initiatives invoquant le territoire dans la filière forêt-bois illustre aussi l'absence de cadrage politique et méthodologique. Ces recours territoriaux peuvent, dans certains cas, exacerber les clivages institutionnels entre les acteurs (forestiers, industriels et politiques notamment). Nous identifions deux sources principales de conflit : un risque d'enfermement des territoires et l'appropriation par un nombre restreint d'acteurs des enjeux politiques locaux liés à l'utilisation de la ressource en bois.

La définition du local varie selon les appellations, du niveau national au micro-local, et ses limites sont peu identifiables (exception faite des AOC pour lesquelles l'aire d'origine est strictement spécifiée). L'outil ne se cale donc pas sur des limites préexistantes mais peut être utilisé pour en définir de nouvelles, permettant d'isoler un territoire choisi par les acteurs. Par la mise en place de labels ou d'indications de provenance, des groupes d'acteurs aux intérêts et aux représentations communes affirment d'une part leur appartenance à un territoire qu'ils construisent mais l'imposent aussi, à la fois aux acteurs de l'intérieur (bénéficiant ou subissant *de facto* cette construction) et à ceux situés à l'extérieur du périmètre. Dans le cas où la démarche vise à générer des avantages différenciatifs sur un marché restant ouvert, l'initiative peut profiter aux entreprises, impliquées ou non dans l'initiative (les retombées en termes d'images pour le territoire favorisant les comportements de type passager clandestin³), mais aussi au territoire en tant que projet politique. À l'inverse, si l'objectif est la construction d'un marché local, fermé, aux conditions d'accès strictes (cas d'une spécification indirecte de provenance dans les marchés publics), cet amendement aux règles vient modifier le système institué :

« Si on développe cette autarcie sur la filière courte, sur la mise en œuvre et l'intervention des entreprises on va fermer les marchés des entreprises à l'extérieur. Le risque c'est que les entreprises ne puissent pas répondre aux

3 Comportement similaire à celui du *free-rider* en économie qui consiste ici à laisser porter l'investissement de la mise en ressource à un groupe d'acteurs pour ensuite tirer profit de la rente territoriale générée.

appels d'offres parce qu'elles ne font pas partie du territoire » (Responsable d'interprofession).

La crainte de l'enfermement met dos à dos les stratégies de certaines entreprises et les projets centrés sur le territoire, les acteurs industriels et les élus locaux. Ainsi, la mobilisation des actifs territoriaux, lorsqu'elle n'est pas le fruit d'une concertation suffisamment large, peut ainsi générer des crispations entre projets de filière et projets de territoire. Les craintes évoquées précédemment témoignent aussi d'un certain agacement de la part des acteurs économiques à servir de « faire-valoir » au sein de projets portant parfois des objectifs contraires aux leurs. En effet, les configurations spatiales se superposant rarement ; oscillant entre rayon d'action des entreprises et découpage politico-administratif des élus locaux. Ce décalage est la source de controverses quant à la rationalité dans l'utilisation des fonds publics, contribuant à accroître un sentiment de frustration chez certains acteurs dans un contexte ressenti de raréfaction de l'aide publique. À ceci s'ajoute le triple décalage confrontant les temporalités forestières, industrielles et politiques, parfois difficiles à concilier :

« Le problème de toutes ces marques qui existent, c'est qu'elles cachent les vrais problèmes. Ça fait plaisir aux élus, aux acteurs d'un territoire qui donnent l'impression d'avoir fait quelque chose » (Responsable d'interprofession).

L'émergence de ces formes de valorisation dans le secteur forêt-bois montre l'importance de la coordination dans la mise au point d'un projet de territoire composé d'un ensemble d'institutions au sein desquelles s'inscrivent les relations entre acteurs (Ditter et Brouard, 2012). Vecteur de développement efficace, le recours au territoire montre aussi ses limites lorsqu'il ne joue pas le rôle de liant entre les différents réseaux en place. Ces problématiques traduisent l'absence de réelle gouvernance territoriale autour d'initiatives qui peinent à associer la diversité des acteurs de la filière derrière un projet commun. Il en résulte des crispations et des tensions entre porteurs de projets, promoteurs d'une forme de développement territorial de la filière et défenseurs d'une logique sectorielle globale.

3.2 Les ventes de bois publiques : révélateurs d'enjeux territoriaux pour un problème multi-échelle

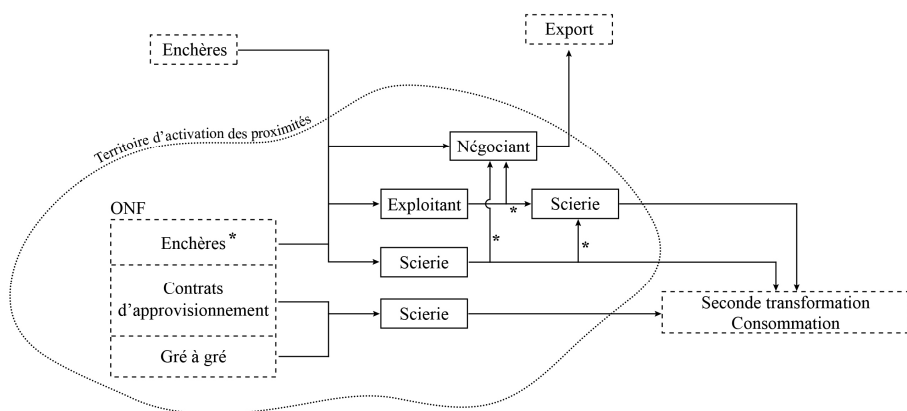
La question de l'approvisionnement et de l'accès à la ressource est centrale pour l'industrie du bois. Celui-ci est géré de manière très différente selon la stratégie de l'entreprise et la structure du foncier forestier de sa région d'ancrage. Ainsi, dans les régions marquées par une prédominance de la forêt publique, les acheteurs voient leur dépendance à un vendeur quasi monopolistique accrue. Les ventes de bois publiques prennent alors une forte dimension stratégique, mobilisant extensivement les réseaux entretenus par les acteurs.

3.2.1 Institutionnalisation des modes de vente : de la régulation publique à la recomposition des réseaux d'acteurs

Depuis le XIV^e siècle, les ventes de bois des forêts publiques étaient réalisées sur le mode de ventes aux enchères, entre l'administration forestière et les acheteurs de bois (récemment les scieurs, exploitants forestiers et négociants). Initialement instaurées pour lutter contre la fraude et la corruption, les enchères se sont institutionnalisées, fortement encadrées dans les pratiques sociales des acheteurs de bois (Marty, 2013). Le type de vente dans lequel s'est enfermé le monde forestier s'est ainsi auto-renforcé sur le mode de la dépendance au sentier, conduisant à la mise en place d'un verrouillage institutionnel, lequel a pu à la fois constituer un frein au développement de grandes entreprises et une certaine forme de sécurité pour les plus petites (Marty, 2010). Face à l'inefficacité pour l'administration d'un système vieux de sept siècles et à une combinaison de facteurs exogènes et endogènes (tempête de 1999, changement de politique interne), le code forestier est modifié en 2005 pour permettre la généralisation des ventes de gré à gré et des contrats d'approvisionnement pluriannuels entre l'Office national des forêts (ONF) et les entreprises. Ce véritable embranchement institutionnel, impulsé par les pouvoirs publics à la demande, notamment, de grands industriels par le biais de la Fédération nationale du bois (FNB), revêt aussi une forte dimension politique. L'objectif entendu est alors double : sécuriser les approvisionnements des entreprises nécessitant des volumes conséquents et limiter au maximum l'export des grumes à l'étranger pour favoriser leur transformation sur le territoire national. Les deux systèmes coexistent actuellement de manière concomitante, sans pour l'instant tendre vers un équilibre ou une configuration définissable *a priori*. Il s'agit au contraire d'un système ouvert dont l'évolution est façonnée localement par ses propres développements passés.

La généralisation progressive de la contractualisation comme mode de vente appelle cependant une adaptation et des recompositions au sein du secteur. En effet, la mise en place des contrats d'approvisionnement réduit la nécessité pour les acteurs de constituer un réseau, utile, par exemple, pour assurer la revente des grumes achetées avec le lot ne correspondant pas à l'activité de l'entreprise (et donc réaliser un tri des qualités *a posteriori*). Or, la matrice institutionnelle ne peut se comprendre qu'en associant aux institutions formelles précédemment décrites la diversité de ces institutions informelles, fruit de la coordination des acteurs et des proximités relationnelles qu'ils développent. Ces normes sociales construites sur la base de pratiques intégrant des facteurs historiques, culturels et identitaires, sont particulièrement structurantes dans le cas de la filière forêt-bois (Marty, 2015). Le tissu des relations informelles et l'organisation des acteurs en réseau sont une caractéristique structurante du secteur, elle positionne la confiance, c'est-à-dire l'interconnaissance sur le long terme, comme valeur centrale. Si cette manière de procéder n'est pas strictement optimale en termes de coûts de transaction (multiplication des intermédiaires), elle permet néanmoins le développement de proximités relationnelles entre les acteurs et la constitution d'un capital social mobilisable en d'autres circonstances (Figure 1). Ce mode de

fonctionnement a pour avantage de faciliter les échanges interpersonnels mais est aussi, et peut-être surtout, un moyen pour les acteurs de se soustraire aux contraintes administratives qu'impliquent les échanges contractualisés (Rouaud *et al.*, 2016). Les nouvelles trajectoires institutionnelles formelles viennent ainsi remettre en cause les régulations locales en matière de vente de bois et d'approvisionnement des entreprises dont l'état ne semble toujours pas stabilisé. Les proximités relationnelles, qui avec les enchères avaient abouti à la mise en place d'un réseau d'interconnaissance à la fois exclusif et efficace du point de vue des acheteurs, deviennent moins stratégiques.



L'astérisque (*) indique les phases clés dans la construction du capital social et les lieux privilégiés d'activation des proximités relationnelles et institutionnelles.

Fig. 1 Réseau d'acteur mobilisé en fonction des modes de vente de bois en forêt publique.
Actor network mobilized according to modes of timber sales in public forests.

Ces modifications ne sont pas sans conséquences sur l'organisation du secteur. L'encadrement des modes de vente – des enchères mais aussi des contrats d'approvisionnement – a toujours revêtu une dimension d'exclusion sociale et spatiale. Il s'agissait d'abord d'exclure les agents forestiers corrompus (du moins les pratiques frauduleuses), puis les acteurs extérieurs au système ne pouvant s'affranchir du coût d'entrée (fort encastrement des enchères). Avec les contrats, l'objectif réactualisé permet indirectement d'exclure les acteurs « exogènes », c'est-à-dire extérieurs au territoire national ou régional. Cette nouvelle donne remet donc en cause les équilibres institués à l'intérieur même des territoires.

3.2.2 Déterminants du déploiement de la contractualisation dans le Grand-Est et réorganisation politique

Les objectifs en termes de contractualisation pour les forêts domaniales et communales sont fixés par le contrat d'objectif et de performance (COP) signé entre l'État, l'ONF et la FnCoFor. Depuis le contrat 2007-2011, ces objectifs sont systématiquement revus à la hausse (Tableau 2). Cette part croissante de

bois vendus par voie contractuelle engendre des modifications importantes dans les stratégies d’approvisionnement des scieries mais aussi sur l’organisation et la structuration de toute la filière (Marty, 2010), notamment dans les régions du nord-est de la France comme le Grand-Est ou Bourgogne-Franche-Comté où la forêt publique constitue la majorité de la surface forestière. Ainsi, les dynamiques sont bien différentes de celles observées en Nouvelle-Aquitaine par exemple ; système spécifique où la forêt est majoritairement privée et où la filière se structure autour d’essences emblématiques comme le Pin maritime ou le Douglas.

Tab. 2 Objectifs de la part des bois domaniaux et communaux vendus par contrats négociés à l’amiable fixés dans les différents contrats État-ONF-FNCOFOR

Objectives concerning the proportion of wood from national and communal forest sold by privately negotiated contracts fixed in the various “État-ONF-FNCOFOR” contracts

Période	2007-2011		2012-2016		2016-2020	
Domaine	Domanial	Communal	Domanial	Communal	Domanial	Communal
Objectif	35 %	25 %	40 %*	25 %	50 %	30 %

*Hors chêne.

Source : COP 2007, 2012, 2016.

Le fait que les contrats d’approvisionnement se développent particulièrement dans ces régions n’est pas neutre, le Grand-Est est généralement décrit par les acteurs comme un « banc d’essai » pour la mise en œuvre de la politique forestière sur les thématiques de l’amont et de la mobilisation de la ressource :

« Dans le Grand-Est, on représente un tiers de la forêt nationale. Celle-ci étant essentiellement publique, on est les premiers à être sollicités. Quand on veut faire une expérimentation sur la mobilisation des bois ou sur la relation entre transformation et forêt, c’est ici que ça se passe, on n’aura pas le même rendu ailleurs. On regarde si ça marche, et si ça marche dans le Grand-Est, ça marchera ailleurs » (Responsable d’interprofession).

Révélatrice du rôle régulateur de l’État sur la question des ventes de bois, la contractualisation, dans sa dimension politique, prend racine dans les années 1970 à la faveur de la crise de l’industrie papetière lorraine. L’idée est émise de formaliser des liens juridiques dans la commercialisation des bois pour créer de nouvelles solidarités et impulser des actions collectives. C’est d’ailleurs en 1971 que se constitue la première structure interprofessionnelle régionale de la filière forêt-bois en France avec la création du Groupement interprofessionnel de promotion du bois en Lorraine (GIPEBLOR).

À ces déterminants politiques, il convient d’ajouter d’autres facteurs, notamment historiques. Après la restitution de l’Alsace-Moselle à la France en 1919, un certain nombre de dispositions perdurent dans le droit local au niveau forestier,

notamment le système de la régie⁴. Ce mode de gestion proche de la contractualisation – à la fois dans sa mise en œuvre et dans les savoir-faire qu'il nécessite chez les forestiers – facilite sa généralisation et sa diffusion aux régions voisines où les acheteurs sont familiers du système. De plus, la ressource résineuse, même si elle n'est pas majoritaire dans la région, reste importante et se prête particulièrement bien à la mise en place des contrats (produits plus standardisés et industries de plus grande taille que sur le secteur feuillu). Comme le souligne un responsable de l'ONF, les Vosges comtoises (Haute-Saône et Territoire de Belfort) sont soumises à l'influence des trajectoires instituées par les acteurs lorrains et alsaciens, s'inscrivant ainsi plus dans une logique de massif que de délimitations politico-administratives :

« Il y a quand même une influence des Vosges ça c'est clair. Les contrats qu'on passe côté franc-comtois sont souvent des annexes des contrats d'approvisionnement qui existent dans les Vosges lorraines. Il y a un centre de gravité au nord de tout ça. Après, les scieurs feuillus sont plus indépendants que les scieurs résineux sur ces histoires de frontière [régionale]. Ils tapent un peu où le prix leur permet d'aller » (Responsable forestier, ONF).

Il en ressort que l'impact de la contractualisation est fortement dépendant des pratiques et des configurations territoriales. Hormis pour le Hêtre – disponible en quantité, peu coûteux et dont l'indice de prix est tendanciellement plus bas dans le Nord-Est que dans le reste de la France – les scieurs de feuillus restent relativement peu concernés. Cette situation est profitable aux deux parties car elle permet à la fois à l'ONF de mieux valoriser les bois de qualité supérieure et à l'acheteur de mettre à profit son savoir-faire (estimation des lots) et son réseau (revente des bois). Sur le segment résineux en revanche, les implications sont plus fortes, réduisant le nombre d'intermédiaires, notamment les exploitants, et favorisant les acteurs locaux. Ainsi, au-delà des aspects organisationnels et stratégiques pour les entreprises, l'encadrement des modes de vente des bois s'avère être un puissant modificateur des équilibres politiques régionaux. Les contrats modifient les proximités relationnelles en rendant certaines, pourtant fortement instituées, caduques et en établissant des barrières spatiales pour l'accès à la ressource. Les contestations apparues suite à ces changements illustrent bien que la reconfiguration de la matrice institutionnelle, par l'apparition ou la disparition de nouveaux embranchements, génère généralement un désordre socio-spatial. Le développement des contrats d'approvisionnement en Lorraine a débouché en 2007 sur de fortes dissensions au sein des syndicats professionnels départementaux, opposant les scieurs soutenus par la FNB et les exploitants se voyant refuser l'accès aux contrats. Ces tensions sont exacerbées par un contexte

4 L'exploitation en régie consiste à vendre des lots de bois façonnés bord de route, c'est-à-dire dont l'abattage et le tri sont réalisés par le gestionnaire, ici l'ONF. Elle s'oppose notamment aux ventes de bois sur pied, dont la charge d'exploitation revient à l'acheteur.

favorable à l'export de grumes de chêne dont les exploitants sont désignés comme partiellement responsables. Accusant un manque de représentation au niveau national, ces derniers créent localement une structure de représentation avec le syndicat des exploitants forestiers d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (ACAL). Leur objectif est alors clairement énoncé par ses représentants :

« [Nous menons] un combat essentiel pour remettre l'exploitant forestier au centre de la filière bois et améliorer l'accès pour tous, et en toute transparence, à la ressource. [L'ACAL] s'oppose à la multiplication des contrats d'approvisionnement opaques et inégaux [et revendique] la nécessité d'un retour aux coupes sur pied afin de maintenir la valeur de notre patrimoine forestier et garantir aux petites scieries, mais aussi aux usines de trituration, un approvisionnement suffisant. » (Responsable du syndicat des exploitants forestiers ACAL).

L'attribution des contrats est vécue comme peu transparente et menaçant directement les unités de transformation de petite taille ne pouvant contractualiser directement les volumes nécessaires et à qui la coopération avec les exploitants apporte la flexibilité nécessaire. En septembre 2016, l'ACAL vote son intégration au sein du Syndicat de la filière bois (SFB), récente organisation portant les mêmes revendications au niveau national. Ce collectif se construit en opposition frontale à la FNB sur les contrats d'approvisionnement et entend devenir une voix discordante reconnue auprès des pouvoirs publics. À l'inverse, la FnCoFor et les associations régionales de communes forestières portent un message clair en faveur de la mise en place des contrats d'approvisionnement, mobilisant une rhétorique territoriale à destination des élus et des acteurs du secteur :

« Notre message sur les contrats c'est que c'est une sécurisation pour l'entreprise locale, et le territoire, ça lui permet de vivre. Parce qu'on dit que ça apporte de la valeur ajoutée sur le territoire. Mais après, c'est quoi concrètement ? Donc nous, on va aller plus loin en tentant de quantifier tout ce qui est apports directs et indirects pour un territoire. » (Responsable d'union régionale des communes forestière).

S'il est encore trop tôt pour objectiver les différents argumentaires, il apparaît distinctement que les orientations nationales se traduisent de multiples façons sur le plan territorial, engendrant des tensions, activant des réseaux et opposant parfois les structures de représentation sur fond d'incompatibilité latente entre des logiques sectorielles et territoriales non concertées. Les perturbations, qu'elles soient le fait de politiques publiques ou d'éléments extérieurs, perpétuent les dynamiques sociales de construction de la filière en redéfinissant les territoires et les proximités entre acteurs, mais ne semblent, pour l'instant, pas prendre le chemin d'une simplification de sa structure organisationnelle.

4 Conclusion

La déconstruction de la notion de filière forêt-bois comme catégorie monolithique opérante au niveau national permet de reposer la question de l'échelle d'analyse pertinente pour l'étude du changement dans le secteur. En offrant des outils adaptés à l'analyse méso-économique, l'économie territoriale permet d'effectuer un recentrage sur les dynamiques de construction sectorielles et territoriales au cœur desquelles interagissent les réseaux d'acteurs. Nous avons cherché à décrypter les processus d'adaptation mis en place par des acteurs confrontés à une combinaison de changements économiques, politiques et sociaux dans un contexte de mondialisation, promoteur indirect d'une multiplication des territorialismes.

L'étude du phénomène de spécification territoriale des produits bois et des perturbations consécutives à l'instauration de nouveaux modes de vente en forêt publique permet de mettre en évidence l'importance des matrices institutionnelles et relationnelles dans la structuration du secteur. Si l'analyse révèle les difficultés d'intégration des différentes composantes de la filière dans les politiques locales et nationales de développement, elle souligne la capacité d'adaptation et d'organisation collective des groupes d'acteurs, témoignant souvent d'une faculté à mobiliser les différentes échelles d'action. Le recours au territoire par la spécification de la production s'inscrit largement dans une mouvance globale de valorisation des circuits courts et dans une rhétorique environnementale fréquemment mobilisée par les acteurs de la filière forêt-bois pour la promotion des différents usages de la matière. Levier de développement porteur, il est parfois contesté lorsque la concertation n'est pas assez large ou le fait d'acteurs isolés. Il en résulte des modes de gouvernance incomplets, n'associant pas l'ensemble des acteurs du territoire au sein d'un projet commun. Si certaines initiatives vont vers plus de coordination, elles se heurtent fréquemment à des logiques sectorielles qui semblent privilégiées par les acteurs. Le peu de recul sur les expériences menées ne permet pas aujourd'hui de juger de la pertinence économique et environnementale de ces projets. Néanmoins, les modifications qu'elles entraînent permettent la réactivation de certaines proximités et replacent l'acteur politique local au cœur des processus de développement de filière. Cette montée en puissance du rôle des collectivités, notamment en termes d'investissement et de dynamisation de l'activité, peut localement agir comme un catalyseur mais pose dans le même temps la question de la légitimité de ces structures à intervenir dans une forme d'adaptation à la mondialisation. L'activation de ressources territoriales par les acteurs du secteur interpelle aussi sur la manière dont elle permet de contribuer à la construction du territoire, non seulement par la diffusion vers l'extérieur d'une image dont les acteurs souhaitent profiter mais aussi par ses apports en interne à une identité collective. Cette performativité du recours au territoire illustre l'enchevêtrement dans lequel se réalisent constructions sectorielles et territoriales mais aussi le rôle des *leaders*, parvenant à modifier le système à l'issue de rapports de force. Enfin, le secteur

se structure localement car il reste fortement dépendant des institutions établies. Mises en place par le jeu des acteurs, elles se sont construites sur le long terme et confèrent aux territoires leurs spécificités en termes de valorisation (construction de la différenciation) mais aussi d'organisation marchande (contractualisation) et politique (nouvelles formes de gouvernances et de revendication).

Remerciements

Nous adressons nos remerciements aux acteurs rencontrés pour le temps accordé et leur participation aux entretiens. Nous tenons à remercier Sylvain Caurla, Mériem Fournier, Laurent Simon ainsi que les deux relecteurs anonymes pour leur relecture attentive et leurs remarques constructives. Ce projet a bénéficié d'une aide de l'Agence nationale de la recherche au titre du programme Investissement d'avenir (n°ANR-11-LABX-0002-01), Laboratoire d'Excellence ARBRE.

AgroParisTech
Centre de Nancy
14, rue Girardet
CS 14216
54042 Nancy Cedex
jonathan.lenglet@agroparistech.fr

Bibliographie

- Alexandre, S. (2017), « Rapport de mission de la déléguée interministérielle à la forêt et au bois », CGEDD, rapport technique, 114 p.
- Attali, C., Fradin, G., de Menthère, C., Dereix, C., Lavarde, P. (2013), « Vers une filière intégrée de la forêt et du bois », Rapport, CGEDD, CGAAER, CGEIT, Paris, 155 p.
- Avocat, H., Tabourdeau, A. Chauvin, C., De Sede Marceau, M-H. (2012), « Energy and wood in the French Alps: strategies for an uncertain resource », *Revue de géographie alpine*, n° 99 (3).
- Banos, V., Dehez, J. (2015), « Les trajectoires du bois-énergie en Aquitaine: du développement local aux territoires de l'énergie ? », *Géocarrefour*, n° 90 (4), p. 329-338.
- Barthod, C., Delduc, P. (1999), « La compétitivité de la filière forêt-bois française / Competitiveness of French wood production », *Annales de Géographie*, n° 609-610, p. 456-478.
- Beaurain, C. (2008), « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Géographie, économie, société*, n° 10 (3), p. 365-84.
- Bidet-Mayer, T., Toubal, L. (2014), *À quoi servent les filières ?* Paris : Presses des Mines, 136 p.
- Bouba-Olga, O., Coris, M., Carrincazeaux, C. (2008), « Avant-propos », *Revue d'économie régionale & urbaine*, octobre n° 3, p. 279-287.
- Caullet, J.-Y., (2013), « Bois & Forêts de France – Nouveaux défis », rapport au Premier ministre Monsieur Jean-Marc Ayrault. Paris : Assemblée Nationale, 82 p.
- Chanteau, J.-P., Grouiez, P., Labrousse, A., Lamarche, T., Michel, S., Nieddu, M., et Vercueil, J., (2016), « Trois questions à la théorie de la régulation par ceux qui ne l'ont pas fondée », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 19.

- Chanteau, J.-P., du Tertre, C., Nieddu, M., Pecqueur, B. (2002), « Théorie de la régulation, secteurs et territoires: quels enjeux de recherche ? », *Géographie, économie, société*, n° 4, p. 123-29.
- Colletis-Wahl, K., Corpataux, J., Crevoisier, O., Kebir, L., Pecqueur, B., et Peyrache-Gadeau, V., (2008), « The territorial economy: A general approach in order to understand and deal with globalization ». In *Networks, governance and economic development: Bridging disciplinary frontiers*, par M.J. Aranguren, C. Iturriz, et J. Wilson, Cheltenham: Edward Elgar, p. 21-29.
- Crevoisier, O. (2010), « La pertinence de l'approche territoriale », *Revue d'économie régionale & urbaine*, décembre n° 5, p. 969-985.
- Crevoisier, O., Muller, A., (1998), « Évolution économique de la filière bois. Une analyse par les milieux innovateurs », *Économie rurale*, n° 248 (1), p. 29-37.
- Corpataux, J., Crevoisier, O. (2007), « Economic theories and spatial transformations clarifying the space-time premises and outcomes of economic theories », *Journal of Economic Geography*, n° 7, p. 285-309.
- Daviet, S., (2005), *Industrie, culture et territoire*, Paris : L'Harmattan, 212 p.
- Demolis, C., Dereix, C., Vallance, M. (2015). « La filière forêt bois – Synthèse de rapports », Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, rapport technique n°14060, 72 p.
- Di Méo, G., (1996), *Les territoires du quotidien, Géographie sociale*, Paris : L'Harmattan, 208 p.
- Di Méo, G. (2017), *Le désarroi identitaire : une géographie sociale*, Logiques Sociales, Paris : L'Harmattan, 224 p.
- Di Méo, G., Buléon, P. (2005), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris : Armand Colin, 303 p.
- Didry, C., Vincensini, C. (2010), « Au-delà de la dichotomie marché-institutions : l'institutionnalisme de Douglass North face au défi de Karl Polanyi », *Revue française de socio-économie* n° 5 (1), p. 205-224.
- Ditter, J.-G., Brouard, J. (2012), « Institutions et territoires du vin en France: le cas de l'AOC Cahors », *Géographie, économie, société*, n° 14 (3), p. 303-325.
- Droz, Y., Miéville-Ott, V., Forney, J., Spichier, R. (2009), *Anthropologie politique du paysage. Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, Paris : Karthala, 172 p.
- Eggrickx, A. (2016), « Dynamiser la filière bois par le développement durable : Le cas d'un pôle d'excellence rurale bois bio-ressources », *Gestion 2000*, n° 33 (2), p. 95-114.
- Gilly, J.-P., Pecqueur, B. (1995), « La dimension locale de la régulation ». In Boyer, R. et al., *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Recherches, Paris : La Découverte, 303 p.
- Gouvères, V. (2004) « La filière-bois aujourd'hui : un monde complexe », *Revue forestière française*, n° 56, p. 30-39.
- Guillon, P. (1974), « Première esquisse de la filière-bois française en 1970 », *Revue forestière française*, n° 26, p. 259-89.
- IGN (2016), *Le Memento Inventaire Forestier. La Forêt en Chiffres et en Cartes*, Paris : Institut national de l'information géographique et forestière, 32 p.
- IGN (2011), « Volume de bois sur pied dans les forêts françaises : 650 millions de mètres cubes supplémentaires en un quart de siècle », *L'If*, n° 25, 12 p.
- Janin, C., Peyrache-Gadeau, V., Landel, P-A., Perron, L., Lapostolle, D., Pecqueur, B. (2015), « L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoire ». In Torre, A. et Vollet, D., *Partenariats pour le développement territorial*, Update Science & Technologies, Quae, p. 149-163.

- Lacquement, G., Chevalier, P. (2016) « Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique », *Annales de géographie*, n° 711 (5), p. 490-518.
- Lajarge, R., Roux, E. (2007) « Ressources, projet, territoire. Le travail continu des intentionnalités ». In Gumuchian, H., Pecqueur, B., *La ressource territoriale*, Paris : Economica, p. 133-146.
- Le Caro, Y. (2016), « Inscriptions spatiales de l'urbanité en campagne : une approche topologique de l'expérience des agriculteurs dans l'ouest de la France », *Annales de géographie* n° 712 (6), p. 564-589.
- Le Galès, P. (2004), « Gouvernance des économies locales en France », *L'Année de la régulation*, n° 8, p. 105-134.
- Leloup, F., Moyart, F., Pecqueur, B. (2005), « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société* n° 7 (4), p. 321-31.
- Levet, A.-L., Guinard, L., Purohoo, I. (2014), « Le commerce extérieur des produits bois : existe-t-il réellement un paradoxe français ? », *Revue forestière française*, n° 66, p. 51-67.
- Margerie, P. (1976), « Les entreprises utilisatrices de bois », *Revue forestière française*, numéro spécial « Ressources et besoins en bois de la France », p. 117-229.
- Marty, G. (2010), « Des enchères de bois public aux contrats d'approvisionnement ? », *Économie rurale*, n° 318-319 ; p. 111-122.
- Marty, G. (2013), « Sociologie des institutions marchandes : le cas de la mise en vente des bois publics en Lorraine », *Revue de la Régulation*, n° 13.
- Marty, G. (2015), « Le processus d'encastrement et de désencastrement des enchères de bois public », *Revue du MAUSS*, n° 45 (1), p. 355-376.
- Mollard, A., Pecqueur, B. (2007), « De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche », *Économie rurale*, n° 300, p. 110-114.
- Moquay, P., Lardon, S., Marcelpoil, E., Piveteau, V. (2005), « Représentations spatiales et proximité institutionnelle dans les processus de développement territorial ». In Filippi M., Torre, A., *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Un point sur, Paris : INRA, p. 201-214.
- Muchnik, J., Requier-Desjardins, D., Sautier, D., Touzard, J.-M. (2007), « Introduction : les systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) », *Économie et Société*, série « Systèmes agroalimentaires », n° 29 (9), p. 1465-1484.
- Nieddu, M., Garnier, E., Bliard, C. (2010), « L'émergence d'une chimie doublement verte », *Revue d'économie industrielle*, n° 132, p. 53-84.
- North, D. (2005), *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press. de Gruyter, 200 p.
- Pecqueur, B. (2007), « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *L'Économie politique*, n° 33 (1), p. 41-52.
- Pecqueur, B. (2009), « De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? » *Géographie, économie, société*, n° 11 (1), p. 55-62.
- Pecqueur, B. (2014), « Esquisse d'une géographie économique territoriale », *Espace géographique*, n° 43 (3), p. 198-214.
- Perrier-Cornet, P. (2009), « Les systèmes agroalimentaires localisés sont-ils ancrés localement ? un bilan de la littérature contemporaine sur les SYAL ». In Francis Aubert *et al.*, *Politiques agricoles et territoires*. Update Sciences & Technologies. Versailles: Éd. Quae, p. 49-68.
- Prevost, B. (2010), « Douglass North: hétérodoxie néo-institutionnelle versus néolibéralisme? », *Revue de la régulation*, n° 7, p 12.

- Rouaud, R., Beaurain, C., Chevallier, M., Dellier, J. (2016), « De la diversité des formes de collaboration et intentionnalités productives dans la filière bois: une première approche par les proximités (Limousin, France) », *Revue forestière française*, n° 68, p. 197-203.
- Roux, E., Vollet, D., Pecqueur, B. (2006), « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronniees », *Économie rurale*, n° 293, p. 20-37.
- Sekkat, K. (1987), « Filières de production: revue de la littérature et comparaison avec la théorie néo-classique », *L'Actualité économique* n° 63 (1), p. 118-142.
- Sergent, A. (2010), « Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique », *Économie rurale*, n° 318-319, p. 96-110.
- Sergent, A. (2013), *La politique forestière en mutation – Sociologie politique du rapport secteur territoire*, thèse de doctorat en sciences politiques, Sciences Po Bordeaux, 429 p.
- Sergent, A., Cazals, C. (2015), « L'industrie papetière face au développement de la bioraffinerie lignocellulosique. Dynamiques institutionnelles et perspectives territoriales », *Économie rurale*, n° 349-350, p. 13-30.
- Sergent, A. (2017), « Pourquoi la politique forestière française ne veut pas du territoire », *Revue forestière française*, n° 69, p. 99-109.
- Torre, A. (2015), « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société*, n° 17 (3), p. 273-288.
- Torre, A. (2016), « La figure du réseau : dimensions spatiales et organisationnelles », *Géographie, économie, société*, n° 18 (4), p. 455-469.
- Torre, A., Filippi, M. (2005), « Les mutations à l'oeuvre dans les mondes ruraux et leurs impacts sur l'organisation de l'espace ». In Filippi, M., Torre, A., *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Un point sur, Paris : INRA, p. 1-36.
- Torre, A., Rallet, A. (2005), « Proximity and Localization », *Regional Studies*, n° 39 (1), p. 47-59.
- Vandewattyne, J., Vandewattyne, P., Wuillaume, R. (1984), « Une filière bois en Wallonie ? », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1049-1050 (24), p. 1-40.